



Nom du parcours :	PONT- CHATEAU	N° homologation : 2004 PL 02
-------------------	----------------------	------------------------------

Société organisatrice :	Vélo Club Challandais	Code ACP : 2813
Nom du responsable :	Jean Claude Giraudet	Ligue : Pays de la Loire
Adresse du responsable :	123 Rue de la Poctiere 85 300 challans	Brevet de 200 Km
Tél du responsable :	02.51.93.17.49 ou 06.21.35.87.13	Date : 01 mai 2010
Lieu de départ :	Hippodrome Salle des Noues CHALLANS	Heure de départ : 07 h 00

Contr.	LOCALITES	MICHELIN		Numéro de Route	KM PARTIEL	KM TOTAL	Mètres Altitude	CONTROLES	
		N°	Pli N°					Ouverture	Fermeture
C	Salle des Noues	316	E 6	D 69	0	0	10	07 h 00	08 h 00
C	Challans Centre	"	"	D 2032	2	2	11		
	La Garnache	"	"	D 90 / D 73	6,5	8,5			
	Les Cinq Routes	"	"	D 72	7	15,5			
	Machecoul	"	E 5	D 64	7	22,5			
	St Même le Tenu	"	"	"	4	26,5			
	St Mars de Coutais	"	"						
	Port St- Père	"	F 5	D 103 / D 280	16	42,5			
	Le Pellerin	"	F 4	La Loire	8,5	51			
	Passage par le Bac Fluvial	"	"	D 91 / D 17	9	60			
	Coueron	"	"						
	St- Etienne de Montluc	"	"	D 15	16,5	76,5			
	Le Temple de Bretagne	"	"						
C	Fay de Bretagne	"	F 3	D 16		76,5		09 h 15	12 h 06
	Bouvron	"	"						
	Campbon	"	E 3	"	13	89,5			
	Pont-Château	"	D 3	D 33	10	99,5			
	Ste Reine de Bretagne	"	"						
C	La Chapelle des Marais	"	C 3	D 50	12,5	112		10 h 18	14 h 28
	St- Joachin	"	"	"	9	121			
	St- Malo de Quersac	"	"	D 271	7,5	128,5			
	Montoir de Bretagne	"	"						
	Utiliser la voie cyclable : Bellevue - Gron - le Pont	"	C 4	D 213	3	131,5			
	St- Brévin des Pins	"	"	D 5	6,5	138			
	St- Père en Retz	"	D 4	"	13	151			
	Chauvé	"	"	"	8	159			
	Arthon en Retz	"	"						
	Bourgneuf en Retz	"	D 5	"	14	173			
	Route des Marais - Les Rivières	"	"	V C. / D 80					
	Port la Roche	"	"	D 80 / D 21 A	9,5	182,5			
	Bois de Céné	"	E 6	D 58	7	189,5			
	Challans Centre	"	"	D 69	10	199,5	11		
C	Salle des Noues	"	"		2	201,5	10	12 h 56	20 h 30
	Dénivelé Probable :	Mètres							

OBSERVATIONS :

Ce brevet n'est pas une compétition, le parcours proposé est effectué sur route ouverte à la circulation

Le fait de s'inscrire à ce brevet implique pour chaque participant :

De se conformer au Code de la route , tant le vélo, que le comportement du pilote

De respecter la nature , l'environnement et de faire preuve de savoir vivre et de savoir être

D'être assuré en responsabilité civile, soit par l'intermédiaire de sa fédération, soit par une assurance personnelle .

De porter un casque(fortement recommandé)

D'avoir conscience de sa forme et de sa capacité à réaliser le parcours sur lequel il s'engage.

L'objectif est de rallier la salle des Noues à Challans dans les délais .

D'accepter que son image soit utilisée aux travers des photos, film ou tout autre support de communication .

En cas de refus, le ou la participant (e), le spécifiera par écrit en même temps que son inscription .

En toutes circonstances chaque participant(e) veillera à respecter les principes de sécurité à vélo